

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025**

Délibération n°2025.10.160.B

Mise à disposition partielle de 2 agents communautaires auprès du syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente (SMAGVC) pour la création d'une aire permanente à Champniers : avenant n°1 de prolongation

LE SEIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 octobre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.10.160.B**

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE 2 AGENTS COMMUNAUTAIRES AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN CHARENTE (SMAGVC) POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE PERMANENTE À CHAMPNIERS : AVENANT N°1 DE PROLONGATION

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :MOBILISATION DES SERVICES CTRE

Enjeux :[90201 -9) GESTION DES COMPÉTENCES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 :

- Partenariats multi-acteurs, Co-construction et évaluation des politiques publiques avec les habitants et les acteurs du territoire
- Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, Dialogue territorial

Par délibération n°68 B du 25 mai 2022, le bureau communautaire a autorisé la signature d'une convention de mise à disposition partielle de deux agents communautaires auprès du syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente (SMAGVC) pour apporter un appui administratif, financier et technique dans le cadre du projet de création d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage sur la commune de Champniers.

La date de début de l'opération a été décalée en raison de nombreux échanges entre la Direction Départementale des Territoires et le SMAGVC permettant de finaliser les dossiers de subvention finalement obtenues le 28 juillet 2025.

Le présent avenant a pour objet la prolongation de la convention du 6 septembre 2022 jusqu'à la fin des travaux.

Aussi,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle de deux agents communautaires auprès du SMAGVC pour apporter un appui administratif, financier et technique dans le cadre du projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Champniers.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant.

Pour : 24	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre : 0	LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Abstention : 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE



Convention

entre le GrandAngoulême
et le Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage
en Charente (SMAGVC)
pour la mise à disposition partielle
de personnel dans le cadre de la création d'une aire d'accueil des gens du
voyage sur la Commune de Champniers

Avenant n°1 – Convention du 6 septembre 2022

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME – représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, d'une part

ET

Le Syndicat Mixte pour l'accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC), 1 rue de la Croix Blanche ZE Les Savis, 16160 Gond-Pontouvre représentée par sa Présidente, Madame Anne-Laure WUILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, autorisée par délibération n°8 du 8 septembre 2020

- Vu la délibération n°2023-05-121 du conseil communautaire du 25/05/2023 modifiant les délégations de signature du bureau communautaire et du Président
- Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2022 approuvant la convention de mise à disposition

Objet de l'avenant n°1 :

Le présent avenant a pour objet la prolongation de la convention du 6 septembre 2022 entre la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême et le Syndicat Mixte pour l'accueil des Gens du Voyage en Charente.

Il était convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet et durée de la mise à disposition (rappel)

Afin de procurer au Syndicat Mixte pour l'accueil des Gens du Voyage en Charente un appui administratif, financier et technique dans le cadre de la réalisation d'une aire permanente d'accueil sur la commune de Champniers, sur la parcelle cadastrée CB 121, d'une surface de 58 a 73 ca, la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême met à sa disposition, à compter du 6 septembre 2022 pour une durée de 2 ans et demi, 2 agents à temps non complet. Les agents sont : Messieurs Thomas BODIN et Frédéric HANNETELLE.

Il est convenu ce qui suit :

Modification de l'article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

- Prolongation de la durée de la convention jusqu'à la fin des travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251016-2025_10_160B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2025

Publication : 20/10/2025



Convention

entre le GrandAngoulême
et le Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage
en Charente (SMAGVC)
pour la mise à disposition partielle
de personnel dans le cadre de la création d'une aire d'accueil des gens du
voyage sur la Commune de Champniers

Les autres articles de la convention demeurent eux inchangés.

Fait à Angoulême en deux exemplaires originaux, le

Le Syndicat Mixte pour l'accueil
GrandAngoulême

des Gens du Voyage en Charente

Le Président de

Par délégation,

Le Vice-Président,

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Eric BIOJOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251016-2025_10_160B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2025

Publication : 20/10/2025